



CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2023-025

Nature de l'acte :
4.1 - Personnels titulaires et stagiaires

Conseillers municipaux
En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

Le **04/04/2023** à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Viry convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **29/03/2023**, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la salle communale l'Ellipse, 140 rue Villa Mary, sous la présidence de M. Laurent CHEVALIER, Maire.

Présents : CHEVALIER Laurent, Maire, DUPONT Lorelei, DE VIRY François, SECRET Michèle, BARBIER Claude, JACQUET Ludivine, AMSALEM Ronan, RODRIGUEZ Sandrine, BONHOMME Samuel, adjoints, VIOLLET Michèle, MATTANA Alain, LARCHER Patrick, BERON Alexandra, NUNES Mickaël, MOYNAT Raphaël, MERLOT Cédric, BARBIER Lucien, DELAÎTRE Pierre-Adrien, ROSAY Jacques, conseillers, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de vingt-sept membres.

Procurator(s) : VIOLLET Pierre à VIOLLET Michèle, DEMALTE Carine à NUNES Mickaël, BARBIER Savoya à BARBIER Claude, CHEVALIER-NEILSON Lucy à CHEVALIER Laurent

Absent(s) : VIOLLET Pierre, DUPENLOUP Nathalie, DEMALTE Carine, PANTACCHINI Julien, BARBIER Savoya, SECRET Michel, DE VIRY Henri, CHEVALIER-NEILSON Lucy

Secrétaire de séance : VIOLLET Michèle

08 – PERSONNEL COMMUNAL

Modification du tableau des effectifs - Service urbanisme

Madame Lorelei DUPONT, adjointe déléguée aux ressources humaines, explique à l'assemblée, qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs suite au recrutement sur le poste de responsable urbanisme.

Service urbanisme

Madame DUPONT explique que l'agent responsable du service urbanisme, qui occupait un poste d'attaché, a quitté la collectivité au 28 février 2023. Un recrutement a eu lieu afin de pourvoir cette vacance de poste. Le nouvel agent recruté au mois de mars, sur ce poste, possède le grade d'adjoint administratif.

Il convient donc de modifier le tableau des effectifs au 21/03/2023, comme suit :

- Suppression d'un poste d'attaché à temps complet créé par délibération n° DEL 2021-006 du 26/01/2021,
- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L. 313-1,

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

Décide de supprimer au 21/03/2023 :

- 1 poste d'attaché à temps complet créé par délibération n° DEL 2021-006 du 26/01/2021.

Article 2 :

Décide de créer au 21/03/2023 :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet.

Les signatures suivent au registre

Le Maire,

Nomenclature télétransmission :

4.1 - Personnels titulaires et stagiaires

Mesures de publicité :

Télétransmise le

Affichée le

Certifiée exécutoire le

Par délégation du Maire
La directrice générale adjointe des services

Florence AUDIN

Laurent CHEVALIER

Voies de recours : « Tout recours à l'encontre de la présente délibération pourra être porté devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois suivant sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la délibération. Dans ce cas, le recours contentieux pourra être introduit dans les deux mois suivant la réponse (le silence gardé pendant les deux mois suivant le recours gracieux emporte rejet de la demande) ».